

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	42	42 + 5 pouvoirs

Date de convocation 28 octobre 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Chaumont sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARRIOT Sophie, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, GARAT Cédric, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KAAG Joseph, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SANGNIER Yannick, SOLTYSIAK Régis, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHASSEIGNE Didier, FEVEZ Clément, FOURES Sylvain, GROSS Patrick, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PINET Julien, THILL Angélique, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline.**

Représentés : **GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, JACQUET Clarisse pouvoir donné à AUBRY Martine, MOREL Mireille pouvoir donné à BIGUINET Josiane, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, BACHELEZ Eric titulaire de KAAG Joseph, CHAUDRON Alain titulaire de SOLTYSIAK Régis, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur WEISS Christian a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Participation 2025 à l'Entente Nous Argonne relative à la Foire de Châlons-en-Champagne
N° de délibération : DE_2025_111

Dans le cadre de l'Entente *Nous Argonne*, les quatre Communautés de Communes de l'Argonne participent chaque année à la journée de l'Argonne, dédiée à la promotion du territoire à la Foire de Châlons-en-Champagne. Cette action collective vise à valoriser les savoir-faire, les entreprises locales et l'identité argonnaise. L'édition 2025 s'est tenue le 3 septembre.

La Présidente expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive de l'Entente *Nous Argonne*, approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 25 juin 2024,

Vu l'organisation de la Journée de l'Argonne dans le cadre de la Foire de Châlons-en-Champagne du mercredi 3 septembre 2025,

Vu le document transmis par la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise concernant la participation financière 2025,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne a participé à la Journée de l'Argonne, événement annuel de valorisation du territoire,

Considérant que cette manifestation est organisée en partenariat avec les quatre Communautés de Communes membres de l'Entente *Nous Argonne*,

Considérant que le stand commun a permis de mettre en avant des entreprises locales, dont la Menuiserie Hurel de Louppy-le-Château pour notre territoire,

Considérant que la participation financière de notre intercommunalité à cet événement, au titre de l'année 2025, s'élève à 1 623,34 € selon le budget en annexe, montant à rembourser à la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser, au titre de l'année 2025, une participation d'un montant de 1 623,34 € à la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise pour l'organisation de la Journée de l'Argonne,
- de rappeler que cette participation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de l'Entente *Nous Argonne* approuvée le 25 juin 2024,
- de dire que la somme est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente